

REGLEMENT DES BTS Blancs – ANNEE 2026 / 2027

Afin de permettre le bon déroulement des épreuves, nous attendons le respect des points suivants :

- 1- Les sacs, outils de communication (téléphone portable, appareils connectés ou tout autre moyen de communication.....), documents quelconques et matériels non autorisés seront déposés sur le devant ou le fond de la salle d'épreuve. Les téléphones portables et autres outils permettant la communication sont interdits ; ils doivent être **coupés et rangés dans le sac**.
- 2- Les documents et les instruments (tables, dictionnaires ou calculatrices) pourront être contrôlés durant l'épreuve par les enseignants de surveillance.
- 3- Les calculatrices autorisées sont les suivantes (circulaire n° 2015-178 du 1-10-2015):
 - les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
 - les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen »
- 4- L'accès des salles du BTS blanc sera interdit à tout étudiant qui se présentera après la distribution des copies du BTS Blanc, sauf cas exceptionnel laissé à l'appréciation de Monsieur DOCQUIER ou de Madame SEFROUN. En aucun cas, les retardataires ne pourront être acceptés en salle des BTS Blancs **au-delà de la première heure de composition**. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé à l'étudiant retardataire.
- 5- L'étudiant ne peut utiliser durant son BTS Blanc qu'une seule calculatrice. Toutefois si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre qu'il aura pris soin d'apporter avec lui. L'étudiant peut également prévoir des piles neuves pour remplacer les piles usagées.
- 6- Nous attirons particulièrement votre attention sur les points suivants :
 - Les étudiants ne doivent utiliser que le papier fourni par l'établissement
 - Seront sanctionnés les étudiants ayant conservé des documents ou du matériel non autorisé, même sans les utiliser
 - Seront également sanctionnés, les étudiants qui, par écrit ou verbalement, ou tout autre moyen, seront entrés en communication entre eux ou l'extérieur
 - Seront sanctionnés pour tricherie ou tentative de tricherie, tous les étudiants qui auront aidé l'auteur d'une tricherie ou d'une tentative de tricherie : échange de documents, facilité accordée pour le copiage par exemple.
 - Les étudiants devront, au cours du BTS blanc, respecter l'article 3.1 relative à la tenue vestimentaire
- 7- **Aucune sortie anticipée n'est autorisée. Les étudiants sortent tous en même temps à la fin du temps prévu pour l'épreuve par le concepteur du sujet.**
- 8- **Toute absence à un BTS Blanc entraîne la note de zéro.**
- 9- **En cas d'absence, le BTS Blanc pourra être rattrapé et la note de zéro remplacée si un justificatif valable est transmis dès le retour. L'organisation de la récupération du BTS Blanc doit se faire dans les 48 heures suivant le retour de l'étudiant. Dans le cas contraire, la note de zéro sera maintenue.**


Les justificatifs valables sont le certificat médical, la convocation officielle ou une autorisation exceptionnelle d'absence suite à certains événements familiaux. Dans ces différents cas, l'étudiant doit se rapprocher du CPE dès son retour afin de fournir les pièces justificatives et d'organiser la récupération du BTS Blanc. Dans le cas contraire la note de zéro sera maintenue.
- 10- **Comme pour l'examen officiel, aucune absence pour le BTS Blanc n°2 ne sera justifiée, aucun rattrapage organisé. Les étudiants ayant un stage Erasmus passeront les épreuves par anticipation, celles-ci pourront se dérouler durant les vacances de printemps.**